

Contrat de location ensemble de ski

Locataire

Prénom, Nom (Adulte) :

Prénom, Nom (Enfant) :

Rue et N° :

Code postal et Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date et Signature :

Propriétaire

Ski-Club Villars-sur-Glâne
Case Postale 87
1752 Villars-sur-Glâne 1
info@skiclub-vsg.ch

Matériel (Prix et Date)

Veste Vitalini, taille : Montant Neuf : 344 CHF

Softshell Vitalini, taille : Montant Neuf : 187 CHF

Pantalon Full-Zip Vitalini, taille : Montant Neuf : 281 CHF

Date : Octobre 2023 à Octobre 2025

Prix Location : 200 CHF/2ans

Etat de départ

Veste Vitalini, état :

Softshell Vitalini, état :

Pantalon Full-Zip Vitalini, état :

Date :

Etat de retour

Veste Vitalini, état :

Softshell Vitalini, état :

Pantalon Full-Zip Vitalini, état :

Date :

Responsabilités du locataire

Le locataire est responsable de l'ensemble dont il est en possession (y compris tous les accessoires mis à disposition). Les équipements doivent être rendus dans un état acceptable. Le locataire a la responsabilité d'entretenir convenablement l'équipement durant la location.

Facturation

Le montant de la location doit être payé à la commande du matériel par BVR.

Dédommagement

Lors de la restitution de l'ensemble, en cas de détérioration, manque de soin, ne permettant plus de conserver l'ensemble pour une 2^{ème} location, un dédommagement sera demandé à hauteur maximum de 200 CHF.

Perte

Le montant de la pièce perdue sera facturé au prix brut (Veste 344 CHF, Softshell 187 CHF, Pantalon 281 CHF)

Echange de taille en cours de contrat

Il est possible d'échanger l'ensemble après la première année si l'ensemble est trop petit. Il sera remplacé dans la mesure du possible si les stocks le permettent ou que le délai de commande d'un nouvel ensemble le permet. Le locataire désirant changer de taille en cours de contrat a le devoir d'informer le propriétaire par écrit avant le 1er mars, passé ce délai l'échange ne sera plus possible. L'échange ne donne pas le droit à un équipement nécessairement neuf mais d'état équivalent.

Résiliation du contrat

Le propriétaire a la possibilité de résilier le contrat en tout temps avec un préavis de 30 jours. Le montant de la location ne sera pas remboursé. L'ensemble doit être rendu au propriétaire.

Démission

Une démission du club engendre la résiliation du contrat.